Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260630-D43_2026-DE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DE LA COMMUNE DE THÉHILLAC

Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THÉHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles HAUROGNÉ, Maire.
Date de convocation : 25 juin 2026.

PRÉSENTS : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, COUTELEAU Dominique, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, EPAILLARD Christophe, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Morgane, MESSAGER Aurélie, MUROS LE ROUZIC Mikaël.

ABSENT(S) : CHESNIN Charlotte, CHOKOMERT Camille

POUVOIR : Mme CHOKOMERT Camille donne pouvoir à Mme DE CAYEUX Odile

SECRÉTAIRE : Michel GUILLAS

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 13 ; Votants : 14

D43/2026 : Convention de prestation avec Redon agglomération - Cartable numérique

La mise en œuvre du cartable numérique destiné aux conseillers communautaires s'inscrit dans une démarche globale de modernisation et de transformation numérique de l'administration, de maîtrise des coûts et de développement durable, tout en cherchant à faciliter le travail quotidien de l'utilisateur. La solution permet aux bénéficiaires de disposer à tout moment d'un accès aux services numériques nécessaires au bon fonctionnement du Conseil communautaire.
Le cartable numérique est composé d'une partie matérielle (ordinateur portable compact) et d'une partie logicielle (antivirus, suite bureautique, logiciel de suivi des délibérations ...).

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC_2026_108 du 27 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L2121-21 du CGCT :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de prestation de service « Gestion et mise à disposition d'un cartable numérique » avec Redon agglomération et les bénéficiaires du dispositif.

Fait et délibéré à Théhillac, le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Michel GUILLAS

Le Maire,
Gilles HAUROGNÉ

MAIRIE DE THÉHILLAC (Morbihan)

Affiché le
Transmis à la Préfecture de Vannes le :